

ANNEXE V

**modèle applicable aux déclarations collectives
dans les départements à scrutin majoritaire**

ELECTION DES SENATEURS
(scrutin du 23 septembre 2001)

DECLARATION DE CANDIDATURE

RECU PROVISOIRE

Le Préfet d.....

Vu le titre IV du livre II du code électoral,

donne reçu provisoire à M. (1)

de la déclaration de candidature déposée à la préfecture de,

le 2001 à heures

en vue de l'élection des sénateurs du 23 septembre 2001

au nom d'une liste intitulée (2)
et composée de :

M. (3) ayant désigné pour remplaçant éventuel

M. (4)

M. (3) ayant désigné pour remplaçant éventuel

M. (4)

Fait à, le 2001 à heures

Le Préfet,

(1) Nom et prénoms de la personne ayant déposé la liste (mandataire)

(2) Le cas échéant, titre de la liste

(3) Nom et prénoms du candidat

(4) Nom et prénoms du remplaçant